

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/01

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Schéma Départemental de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille 2011 - 2015.

Il est proposé d'adopter le nouveau schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille pour la période 2011-2015.

Conduit par le Département de Seine-et-Marne, assurant son rôle de chef de file, et fruit de travaux participatifs associant l'ensemble des acteurs du champ des politiques de l'enfance et de la famille, ce schéma partagé fait du développement de la politique de prévention, de la diversification de l'offre de services et de la promotion de la fonction parentale ses priorités.

Guidée par le principe fondamental de respect de l'intérêt de l'enfant, la nouvelle politique départementale propose les évolutions des dispositifs et des pratiques nécessaires à son adaptation aux évolutions, notamment démographiques, de notre département.

Au regard du consensus dont fait l'objet le nouveau schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, et compte-tenu de la volonté collective des acteurs de maintenir la dynamique partenariale qui a présidé à son élaboration, il est proposé que la Préfecture, les Autorités judiciaires du Département, l'Inspection d'académie, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Judiciaire de la Jeunesse en soient co-signataires.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2007-290 en date du 5 mars 2007 relative à la réforme de la protection de l'enfance,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

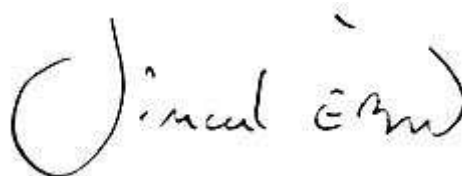
Article 1 : d'approuver, tel que joint en annexe de la présente délibération, le schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille 2011-2015 et ses 7 orientations prioritaires :

- promouvoir la synergie territoriale des acteurs : pour et avec la famille ;
- assurer la cohérence du parcours de l'enfant et de l'adolescent ;
- renforcer les actions de prévention et favoriser leur accès à toutes les familles ;
- accompagner la fonction parentale ;
- améliorer l'approche des situations de vulnérabilité et leur accompagnement ;
- renforcer l'offre d'accompagnement à domicile administratif et judiciaire ;
- garantir une prise en charge éducative adaptée.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille au nom du Département conjointement avec le Préfet, les autorités judiciaires, l'Inspecteur d'académie, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations familiales et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Vincent ÉBLÉ